HANDELS- UND INDUSTRIEVEREIN DES KANTONS BERN
Berner Handelskammer

Kramgasse 2, case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, Téléfax 031 388 87 88
www.bern-cci.ch

Communiqué de presse

Berne, le 4 novembre 2021

Pour de plus amples informations, contacter:
Daniel Arn, président de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, 079 330 31 75
Adrian Haas, directeur de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, 079 717 24 24

Non à l'initiative sur les soins infirmiers – Oui à la Loi COVID-19

Les votations nationales auront lieu le 28 novembre 2021. Le Comité directeur de l'Union du Commerce et de l'industrie du Canton de Berne (UCI) rejette l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts». Étant donné que l'initiative vise à réglementer les conditions de travail par la Confédération, elle interfère de façon contraire et inutile dans le système sur les compétences des cantons, des entreprises et des partenaires sociaux. Dans le cas de la Loi COVID-19, l'association économique a décidé le mot d'ordre «Oui».

L'initiative «Pour des soins infirmiers forts» exige que la Confédération et les cantons garantissent des soins suffisants, de qualité élevée et accessibles à tous. Il devrait y avoir suffisamment d'infirmiers et infirmières diplômés et de personnes travaillant dans le domaine des soins et devant être déployées en fonction de leur formation et de leurs compétences. L'initiative exige également que la Confédération réglemente les conditions de travail et assure une rémunération appropriée pour les services de soins. En outre, les infirmiers et infirmières diplômés devraient pouvoir facturer certains services directement à la caisse-maladie.

Du point de vue de l'économie, qui comprend également les institutions de santé telles que les hôpitaux privés et publics, l'initiative va trop loin, en particulier la réglementation des conditions de travail par la Confédération qui relève actuellement de la compétence des cantons, des entreprises et des partenaires sociaux.

Par conséquent, le Comité directeur de l'UCI rejette clairement ce projet et recommande à ses membres de voter «Non» le 28 novembre 2021. Avec un «Non», le contre-projet indirect plus opportun sera mis en œuvre par le Conseil fédéral et le Parlement, ce qui garantira que davantage de d'infirmiers et infirmières seront formés rapidement et auront plus de compétences sans pour autant augmenter les coûts et les primes.

«Oui» à la Loi COVID-19
La Loi COVID-19 est la base juridique du certificat COVID. Cela permet aux personnes vaccinées, testées ou guéries un retour progressif à la vie normale dans leur vie professionnelle et privée. L'application du certificat COVID est une mesure efficace pour éviter un nouveau confinement aux conséquences économiques et sociales dévastatrices. Grâce à la Loi COVID-19, la Confédération est en mesure de délivrer des certificats COVID ou d'exploiter les systèmes nécessaires à la vérification. La suppression du certificat COVID aurait un impact drastique sur la vie économique et sociale en Suisse.

Un rejet de la Loi COVID-19 aurait également des effets négatifs au niveau international, par exemple dans le transport transfrontalier de passagers. Des obstacles considérables seraient inutilement créés pour les voyages d'affaires et les vacances à l'étranger.

Finalement, il faut également supposer que les contributions financières de soutien aux personnes touchées par la pandémie seraient menacées. Ce n'est absolument pas dans l'intérêt de l'économie. Au contraire, l'économie a besoin d'autant de sécurité juridique que possible – même et surtout pendant la crise.